

SITUATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE FRANCAISE AU SUD.

A – EVALUATION:

Dans les Wilayas du Sud, au niveau de l'enseignement primaire, les performances communicatives et linguistiques des élèves en langue française sont bien en deçà des espérances - niveau médiocre - tant sur le plan du code oral que sur le plan du code écrit. Les déficits langagiers constatés chez les apprenants sont dus à plusieurs facteurs parmi lesquels on cite :

1- L'insuffisance de qualification linguistique (maîtrise de la langue française) chez un nombre appréciable d'enseignants chargés du français.

Dans certaines écoles, on a eu recours à un encadrement arabophone mais malheureusement les enseignants appelés à cette mission ne maîtrisent nullement la langue enseignée.

2 - L'instabilité du personnel enseignant de la langue française : des changements fréquents de classes et d'établissements ont été constatés.

Le problème de l'assiduité des enseignants (es) : énormément d'absences ont été signalées sous forme de congés de maternité, de maladie et même des absences à convenances personnelles au détriment du cursus scolaire des élèves.

3 - L'insuffisance du volume horaire hebdomadaire accordé à l'enseignement de la langue.

Exemple :

- **3°AP** : Trois (03) heures par semaine.
- **4°AP, 5°AP** : 04h 30mn par semaine.
45mn de remédiation pédagogique.
45mn de soutien pédagogique pour la 5°AP.

4- Dans notre pays, la réforme du système éducatif - qui a commencé en 2003/2004 - est encore à ses débuts et surtout l'installation des nouveaux programmes d'enseignement de la langue française au primaire - entamée en 2004/2005 en 2°AP - qui ne cesse de subir des remédiations au fil des années :

- suppression de la 2°AP / Français en 2006/2007,
- réaménagement du programme de la 3°AP en 2007/2008,
- changement des programmes et des manuels de la 3°AP et de la 4°AP en 2008/2009,
- allègement quantitatif du programme de la 5°AP en 2008/2009,
- allègement quantitatif des programmes de la 3°AP et de la 4°AP en 2009/2010,
- réaménagement du livre de lecture de la 4°AP en 2009/2010,
- changement du programme et du manuel scolaire de la 5°AP en 2009/2010,
- réaménagement du livre de lecture de la 5°AP en 2010/2011,
- introduction d'un nouveau cahier d'activités pour la 5°AP en 2010/2011,
- introduction d'un cahier d'activités pour la 4°AP en 2010/2011,
- allègement quantitatif du programme de la 5°AP en 2011/2012.

Certains enseignants éprouvent d'énormes difficultés à s'adapter à ces perpétuelles évolutions.

5 - L'inadéquation de certains moyens didactiques mis à la disposition des enseignants et des élèves avec les objectifs généraux assignés à l'enseignement de la matière, exemple :

- Le livre de lecture de la 4^oAP.
- Le nouveau cahier d'activités de français de la 4^oAP.

6 - L'infiabilité du système d'évaluation et de passage d'une classe à une autre : la note de français n'a aucun effet sur la moyenne générale annuelle, elle est noyée dans une multitude de notes gracieusement attribuées à des matières en langue arabe.

7- L'absence du suivi de l'application des directives pédagogiques et de l'exécution des programmes par la majorité des directeurs des écoles primaires. Certains chefs d'établissements ignorent même la langue française.

8- L'absence de bain linguistique écrit et oral (l'environnement approprié) : la langue française n'est « utilisée » médiocrement que pendant les séances de français. En dehors de la classe de français, la langue en question est totalement étrangère. Toujours est-il qu'il faut souligner que même pendant les séances de français certains enseignants recourent constamment à l'usage de la langue arabe.

B – SUGGESTIONS:

Pour redresser un tant soit peu la situation de l'enseignement / apprentissage de la langue française à l'école primaire (dans les Wilayas du Sud), il est souhaitable de retenir les points suivants :

1- Préserver la stabilité de l'encadrement de la langue française dans les écoles primaires. Un service minimum doit être assuré pour prétendre à un changement de poste hors mouvement.

2- Dispenser les enseignants (es) qui présentent des carences communicatives et linguistiques flagrantes de la mission qui leur est confiée (enseignement de la langue française).

3- Instaurer des concours écrits et oraux et établir des critères rigoureux de sélection et d'engagement des nouveaux enseignants de français.

4- Dans le cas échéant (déficit de l'encadrement), il est souhaitable de permettre aux enseignants retraités d'assurer un service hebdomadaire en tant qu'enseignants associés (avec une indemnité mensuelle forfaitaire). L'engagement de ces enseignants se fera sur la base de leur qualification linguistique en langue française et sur leur compétence pédagogique.

5- Organiser des stages de longue durée de formation pédagogique initiale résidentielle pour les nouvelles recrues et des opérations de perfectionnement du niveau communicatif et linguistique (formation académique) des enseignants en exercice.